



Assemblée générale

Distr. GENERALE

ST/SG/SER.E/302
4 mars 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

RENSEIGNEMENTS FOURNIS CONFORMEMENT A LA CONVENTION SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCES DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Note verbale datée du 26 février 1996 adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique*, de lui adresser ci-joint des renseignements concernant le lancement du satellite indien INSAT-2C (voir annexe).

* Voir résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe, du 12 novembre 1974.

Annexe

RENSEIGNEMENTS SUR LES LANCEMENTS SPATIAUX EFFECTUES PAR L'INDE *

Etat lanceur :	INDE
Indicatif de l'objet spatial ou numéro d'immatriculation :	INSAT-2C
Date et lieu de lancement :	
Lanceur :	ARIANE 44L ARIANESPACE, VOL 81
Date de lancement :	6 décembre 1995
Site de lancement :	Centre spatial guyanais (CSG) Kourou (Guyane française)
Principaux paramètres orbitaux :	Orbite géostationnaire Longitude : 93,5 +/-0,1 degrés Est Période nodale : 1 436 minutes Inclinaison : < 0,1 degré Apogée : 42 182 km Périgée : 42 182 km
Fonction générale de l'objet spatial :	Le satellite INSAT-2C est un satellite polyvalent appelé à fournir les services suivants : Service de télécommunications nationales Service de télévision directe par satellite avec réception communautaire Service de télévision desservant les zones rurales et les zones reculées Diffusion de programmes de radiodiffusion et de télévision Services mobiles par satellite

* Les renseignements sont reproduits sous la forme sous laquelle ils ont été reçus.

